

Commune de Sainte-Montaine

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal



Séance du 10 mars 2023, convoquée le 3 mars 2023

Délibération n° 2023-03-01

Nombre de conseillers en exercice : 9	Présents : 8	Vote : 9 pour
---------------------------------------	--------------	---------------

L'an deux mille vingt-trois, le dix mars à 18 heures, le Conseil municipal de la commune de Sainte-Montaine, réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion de la Mairie, conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves DEBARRE, Maire.

Présents : Jean-Yves DEBARRE, Annick BAUDOIN, Rosemay BOURBON, Etienne FENART, Michèle KUBICKÉ, Marie-Thérèse MOREAU, Igor OLSEVSCHI et Nicolas RAFFESTIN.

Absents excusés : Bertrand CASSÉ (a donné pouvoir à Jean-Yves DEBARRE)

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse MOREAU

Objet : Avenant n°2 au lot 1 maçonnerie du marché de restauration du chœur de l'église

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il convient de passer un nouvel avenant avec la société JACQUET, titulaire du marché de restauration des parties hautes du chœur de l'église, pour le lot 1 – maçonnerie, afin de prendre en compte les travaux supplémentaires qui avaient été proposés en option du marché mais non retenus lors de l'ouverture des plis, ainsi que d'autres travaux non prévus initialement :

- Enduit au plâtre sur le haut des murs périphériques, avec finition à faux-joints, pour combler l'espace entre la corniche et la voûte d'un côté et l'ancien mur.
- Encastrement des câbles d'éclairage
- Traitement et remaillage des fissures y compris la pose de fibre de verre et refichage en profondeur.

Le montant des travaux supplémentaires s'élève à 5 975 € HT, soit une augmentation de 7.35 % par rapport au montant du marché initial de 81 257.38 € HT.

Le nouveau montant du marché s'élève à 113 888.22 € : montant initial 81 257.38 € + avenant n° 1 - 26 655.84 € + avenant n°2 - 5 975 €.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commission d'appel d'offres réunit le 9 mars 2023 a émis un avis favorable à l'avenant n°2 du lot 1 maçonnerie du marché de restauration des parties hautes du chœur de l'église, qui sont nécessaires à l'esthétique du rendu final.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

- ACCEPTE l'avenant n°2 au lot 1 maçonnerie du marché de restauration des parties hautes du chœur de l'église, d'un montant de 5 975.00 € HT.
- MANDATE Monsieur le Maire pour signer les avenants et tous documents se rapportant aux avenants pour la restauration du chœur de l'église.

Pour Extrait Conforme,

Le secrétaire de séance,
Marie-Thérèse MOREAU



Le Maire,
Jean-Yves DEBARRE

